

Zeitschrift: The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK

Herausgeber: Federation of Swiss Societies in the United Kingdom

Band: - (1980)

Heft: 1769

Rubrik: Rubrique romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RUBRIQUE ROMANDE

A PARTIR de la deuxième moitié du 19^e siècle, la Suisse a conclu avec une série de pays des traités dits d'établissement. La plupart de ces textes accordent aux ressortissants des Etats en question le droit de s'installer en Suisse pratiquement sans condition, le même privilège étant naturellement concédé aux Suisses se rendant dans les pays concernés.

Des avantages semblables sont prévus dans les accords conclus avec tous les Etats voisins de la Suisse et avec douze autres pays, y compris les Etats-Unis, l'Equateur, le Chili, la Colombie, la Grande-Bretagne et le Canada, l'Espagne et la Yougoslavie. Tous ces textes illustrent bien l'esprit libéral qui régnait alors en Europe et ailleurs.

Après la première guerre mondiale, les traités d'établissement deviendront beaucoup plus restrictifs. Ils autoriseront clairement la Suisse à appliquer aux citoyens des Etats signataires des mesures limitatives en matière d'immigration. L'accord signé avec la Grèce en 1927 prévoit par exemple que la

EN INTERDISANT aux étrangers de s'établir librement sur son territoire, la Suisse viole depuis plus de soixante ans d'importants traités conclus avec de nombreux Etats. Comme les pays intéressés ont eux-mêmes adopté des réglementations contraires aux mêmes traités, il n'y a jamais eu de protestation internationale et l'affaire n'était jusqu'ici connue que de quelques spécialistes.

Le comportement des autorités suisses n'en demeure pas moins illégal et il n'est pas exclu qu'en automne prochain, lors du débat concernant la future loi sur les étrangers, le Parlement exige des éclaircissements.

MICHEL WALTER nous présente cette affaire, qui est aussi une page d'histoire européenne.

liberté d'établissement est concédée uniquement dans les limites fixées par les lois et règlements qui régissent l'entrée et le séjour des étrangers.

Ces réserves étaient indispensables puisque, à partir de 1917 et jusqu'à nos jours, la Suisse — comme la plupart des autres pays — règlera systématiquement et sévèrement presque tous les aspects de la vie des étrangers en supprimant complètement la liberté d'établissement.

Parmi les mesures suisses les plus connues, on rappellera les contingents à l'immigration fixés chaque année et l'interdiction faite à de nombreux étrangers de vivre en Suisse

avec les membres de leurs familles avant l'expiration d'un délai de plusieurs années.

Evidemment, toutes ces restrictions ne devraient en principe pas s'appliquer aux ressortissants des Etats qui ont signé les anciens traités, énonçant clairement le principe de la liberté d'établissement. Ces traités, en effet, ratifiés par le Parlement, sont toujours en vigueur.

Conformément aux règles du droit international admises en Suisse, ils doivent être entièrement appliqués, même si les lois internes des pays signataires contredisent certaines de leurs dispositions.

Or la Suisse a fait exactement

le contraire. Sans consulter le Parlement, le gouvernement a estimé que les anciens traités étaient devenus inapplicables aux sociétés complexes et tourmentées du 20^e siècle.

Il a par conséquent décidé que la liberté d'établissement, principe fondamental de ces textes, pouvait être supprimée et il a ainsi annulé les droits de centaines de milliers de personnes.

Mais le tribunal fédéral suisse, l'autorité suprême du pays, a toléré le comportement de l'administration. Il a constaté que jusqu'ici, aucun des Etats concernés n'avait élevé d'objection et qu'il existait donc un accord international tacite à ce sujet.

Pendant soixante ans, le Parlement a admis cette argumentation, qui consacrait le triomphe de la raison d'Etat. Mais il pourrait cette fois réagir et l'une de ses deux chambres est déjà parvenue à introduire dans la future loi sur les étrangers un article qui réserve expressément les anciens traités d'établissement. — **Swiss Radio International.**

AIGLON SWITZERLAND

The British International University Preparatory School in the French Swiss Alps

- 250 boarding boys and girls (11-18 years)
- Oxford G.C.E. 'O' and 'A' Levels
- American College Board
- University preparation US, UK, Canada, Europe
- Good sports, ski-ing and mountain excursions
- Character building emphasised
- Summer Courses with English and French tuition

For further information and entrance requirements, apply to:

Philip L. Parsons,
M.A. (Cantab),
Headmaster,
Aiglon College,
1885 Chesières-Villars,
Switzerland.
Tel: (025)35 27 21
Telex: 24660 AICOL CH



International School of Geneva
Ecole Internationale de Genève
62 route de Chêne,
1208 Genève
Tel: 36 71 30

international education in a Swiss environment

- Maturité Fédérale Suisse
 - International Baccalaureat
 - Baccalaureat Français
 - GCE
 - American College Boards
- Boarders from age 11
winter and summer sports,
university guidance

HAPPY CHILDHOOD THROUGH STUDIES



Directors: Jean and Mathilde Wegmuller
Ch-1807-Blonay/Montreux Tel: 021-531193

BOARDING FOR BOYS AND GIRLS

aged from 5 to 15

FRENCH PROGRAMMES
CP to 3rd form; B.E.P.C.

Intensive tuition in French

Holiday Courses — Summer, Christmas, Easter.



Franklin College Switzerland

6900 Lugano Tel. 091 22 85 95
Switzerland's only accredited independent American College
The International Imperative in Education

LA FONTANELLE Vevey, Lake of Geneva

INTERNATIONAL SCHOOL FOR GIRLS

French and other languages.
Audio-visual for beginners.
Domestic science and secretarial.
Winter sports.
Holiday course — July-August.

Principals:
Mr & Mrs D.A. Savage
Tel: 021/51 33 58